

**DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
ARRONDISSEMENT DE CHARTRES
CANTON D'AUNEAU
COMMUNE DU GUÉ DE LONGROI**

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt et un, le vendredi huit janvier, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le dix-huit décembre deux mil vingt, s'est réuni à la mairie, en séance publique à huit clos en raison de la pandémie, sous la présidence de Monsieur Pascal BOUCHER, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

M. Pascal BOUCHER, M. Pascal LAYA, M. Louis PONS, Mme Annie MADELAINE, M. Hervé KAMOUGUE, M. Clément SAVOURÉ, M. Alain KÉRUZORÉ, Mme Nadine COUTELLER, Mme Geneviève HEE, M. Marc FOUGHALI.

Absents excusés : M. Dominique PINGAULT (donne pouvoir à M. Pascal LAYA) - M. Frédéric DESCHAMPS (donne pouvoir à M. Pascal LAYA)

Absents non excusés : Mme Estelle ISAMBERT - M. Sébastien MINEAU

Un scrutin a lieu et Mme Nadine COUTELLER a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20 h 05

Lecture et approbation du compte rendu du conseil municipal du 4 décembre 2020.

Objet : Investissement 2021 : Demande de subvention : Aménagement rue de la Tuilerie

Monsieur Le Maire propose les travaux à réaliser en investissement sur l'année 2021 suite à la Commission des finances du 4 janvier 2021.

A ce titre, Monsieur Le Maire annonce l'aménagement de la rue de la Tuilerie suite à l'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et fibre de ladite rue. La participation de la commune est estimée à la somme de 99 000,00 € ttc.

Echéancier prévisionnel de réalisation :

début des travaux	juin 2021
fin des travaux	décembre 2021

PLAN DE FINANCEMENT

CHARGES

Devis	<u>82 500,00 € ht</u>
-------	------------------------------

PRODUIT

FINANCEMENT PUBLIC

FDI (30%)	24 750,00 €
AUTOFINANCEMENT	57 750,00 €

**DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
ARRONDISSEMENT DE CHARTRES
CANTON D'AUNEAU
COMMUNE DU GUÉ DE LONGROI**

TOTAL DES PRODUITS **82 500,00 € ht**

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide

Article 1 : approuve les travaux relatifs à l'aménagement de la rue de la Tuilerie et d'un rond-point sur la RD 910 pour un montant de 82 500,00 € ht soit 99 000,00 € ttc, sous réserve de l'obtention de la subvention précitée, et de donner toute l'attitude à Monsieur le Maire pour faire les démarches de demande de subvention le plus large possible concernant le FDI, sur la base du plan de financement.

Article 2 : sollicite une subvention au titre du Fond Départemental d'Investissement pour cette réalisation, d'un montant de 24 750,00 €, soit 30% du coût du projet.

Fait à l'unanimité////

**Objet : Investissement 2021 : Demande de subvention : Assainissement eaux pluviales -
Occonville**

Monsieur Le Maire propose les travaux à réaliser en investissement sur l'année 2021 suite à la Commission des finances du 4 janvier 2021.

A ce titre, Monsieur Le Maire annonce l'assainissement des eaux pluviales au hameau d'Occonville. Le devis retenu s'élève à la somme de 21 428,40 € ttc (option incluse).

Echéancier prévisionnel de réalisation :

début des travaux juin 2021
fin des travaux décembre 2021

PLAN DE FINANCEMENT

CHARGES

Devis **17 857,00 € ht**

PRODUIT

FINANCEMENT PUBLIC

FDI (30%) 5 357,00 €
DETR (20%) 3 571,00 €
AUTOFINANCEMENT 8 929,00 €

TOTAL DES PRODUITS **17 857,00 € ht**

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide

**DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
ARRONDISSEMENT DE CHARTRES
CANTON D'AUNEAU
COMMUNE DU GUÉ DE LONGROI**

latitude à Monsieur le Maire pour faire les démarches de demande de subvention les plus larges possibles concernant le FDI et la DETR, sur la base du plan de financement.

Article 2 : sollicite une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement pour cette réalisation, d'un montant de 1 826,00 €, soit 30% du coût du projet.

Article 3 : sollicite une subvention au titre d'une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour un montant de 1 218,00 €, soit 20% du coût du projet.

Fait à 10 voix pour et 2 voix contre////

Objet : Convention rue de la Tuilerie

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que pour bénéficier d'une convention avec Eure et Loir Ingénierie, les travaux d'investissements ne doivent pas dépasser la somme de 60 000,00 € ht. Or, l'estimation faite par le Conseil départemental est d'un montant de 82 500,00 € ht.

A ce titre, le Conseil départemental propose une convention qui prendra en charge tous les travaux d'aménagement (trottoirs, signalisations, bordure de caniveaux et assainissement pluvial, rue de la Tuilerie).

Le département d'Eure et Loir prévoit de financer les travaux de voirie en même temps que la mise en place d'un carrefour giratoire sur la RD910.

La participation financière sera ajustée en fonction du coût réel des travaux, si celle-ci diffère de plus de 5 % de l'estimation. Un avenant sera éventuellement conclu après décompte général et définitif.

A la fin des travaux, le Département procédera au recouvrement de la participation, par l'émission d'un titre de recettes, auprès de la commune.

La présente convention prendra fin à compter du versement effectif par la commune de sa participation.

La commune pourra demander la résiliation de la convention préalablement à la notification de la commande de travaux, par le Département, à l'entreprise titulaire du marché.

Après notification de la commande, la résiliation de la convention n'est plus possible et tout litige sera du ressort du Tribunal Administratif d'Orléans.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'adopter à l'unanimité la convention, et autorise M. le Maire à signer tout document concernant les travaux de la rue de la Tuilerie.

Objet : Ouverture de crédits d'investissement dans la limite de 25 % du budget prévisionnel 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1612-1,

Considérant la possibilité d'ouvrir des crédits d'investissement, par nature, dans la limite de 25% des sommes allouées au Budget de l'exercice précédent,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
ARRONDISSEMENT DE CHARTRES
CANTON D'AUNEAU
COMMUNE DU GUÉ DE LONGROI**

Article 1 : ouvre les crédits d'investissements suivants :

Chapitres	Proposition
21 – Immobilisations corporelles	
21 – 2151 – Réseaux de voirie	12 500 €
21 – 21532 – Réseaux d'assainissement	3 750 €
21 – 2183 – Matériel de bureau et matériel informatique	750 € 625 €
21 – 2184 – Mobilier	
23 – Immobilisations en cours	
23 – 2318 – Autres immobilisations corporelles	12 500 €
Total	30 125 €

Article 2 : autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements avant le vote du budget 2021 dans la limite des crédits ci-dessus, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette en capital.

Article 3 : dit qu'en cas d'utilisation, totale ou partielle, des dits crédits, les dites sommes seront inscrites au Budget Primitif 2021 M 14 sur les imputations concernées.

Opérations de vote :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

La délibération est approuvée à la majorité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Questions diverses

☞ **Marché de Noël**

Mme Nadine COUTELLER souhaite organiser avec les élus volontaires, un marché de Noël dans la cour de la mairie, en partenariat avec les créateurs, les artisans. Cette manifestation sera prévue en décembre 2021. Pour cela, il faudra lancer sur le site de la commune un message pour que les personnes intéressées se manifestent.

☞ **Remerciements** :

M. le Maire tient à remercier M. et Mme Sylvain HEE et leurs amis, Mme Nadine COUTELLER et ses enfants ainsi que M. et Mme Eric MARTY pour leur aide à la manifestation du 19/12/2020 : baptême de side-car. De nombreux parents se sont déplacés avec leurs enfants.

☞ **PAI** :

M. Marc FOUGHALI informe l'assemblée délibérante qu'il rencontre un problème avec les agents de l'école au sujet du PAI de son enfant.

Monsieur le Maire l'informe que les parents d'enfants présentant un PAI doivent faire un courrier déchargeant la mairie et les agents en cas d'accident, et demande que le médecin scolaire soit saisi, à ce sujet.

La séance est levée à 21 h 45.